

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL**SESSION ORDINAIRE DU 3 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit le 3 avril à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. Janick GERBERON, Maire.

Nombre de conseillers	11
Présents	10

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
GERBERON Janick	X			
ARNOUX Jean-Pierre	X			
BOUILLON Paul	X			
CABO Alexandre	X			
CABO Mickaël	X			
COURTIN Sandrine	X			
GUILLARD Michaël	X			
LESOURD Patrick	X			
MIDAVAINÉ Virginie	X			
PIGEON Karine	X			
YVON Anne-Laure		X		
TOTAUX				

Convocation du 27 mars 2018

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance: M. GUILLARD Michaël

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 mars 2018 est lu et approuvé à la majorité.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

❖ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

3) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 compris celles relatives à la journée complémentaire,

4) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

❖ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

5) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 compris celles relatives à la journée complémentaire,

6) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

❖ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2018 – 019	BUDGET COMMUNE / COMPTE ADMINISTRATIF 2017
------------------------------------	---

Le Conseil Municipal, après lecture du compte administratif 2017 de la COMMUNE par le Maire qui ne participe pas au vote.

❖ Vote, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DEL'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	DEPENSES 173 667,90 €	G	RECETTES 250 661,75 €
	Section d'investissement	B	140 137,13 €	H	46 832,36 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	- €	I	284 482,61 €
	Report en section d'investissement (001)	D	19 282,88 €	J	- €
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+D	333 087,91 €	=G+H+I+J	581 976,72 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1 (1)	Section de fonctionnement	E	- €	K	- €
	Section d'investissement	F	- €	L	- €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N	=E+F	- €	=K+L	- €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	173 667,90 €	=G+I+K	535 144,36 €
	Section d'investissement	=B+D+F	159 420,01 €	=H+J+L	46 832,36 €
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	333 087,91 €	= G+H+I+J+K+L	581 976,72 €

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

DELIBERATION 2018 – 020	BUDGET LOTISSEMENT / COMPTE ADMINISTRATIF 2017
------------------------------------	---

Le Conseil Municipal, après lecture du compte administratif 2017 du budget Lotissement par le Maire qui ne participe pas au vote.

❖ Vote, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DEL'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	84 766,71 €	G	84 766,71 €
	Section d'investissement	B	65 459,02 €	H	83 745,71 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	- €	I	
	Report en section d'investissement (001)	D	48 245,71 €	J	- €
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+D	198 471,44 €	=G+H+I+J	168 512,42 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1 (1)	Section de fonctionnement	E	- €	K	- €
	Section d'investissement	F	- €	L	- €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N	=E+F	- €	=K+L	- €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	84 766,71 €	=G+I+K	84 766,71 €
	Section d'investissement	=B+D+F	113 704,73 €	=H+J+L	83 745,71 €
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E	198 471,44 €	= G+H+I+J+K+L	168 512,42 €

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

DELIBERATION 2018 - 021	BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX / COMPTE ADMINISTRATIF 2017
------------------------------------	---

Le Conseil Municipal, après lecture du compte administratif 2017 du budget Logements Sociaux par le Maire qui ne participe pas au vote.

- ❖ Vote, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DEL'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 034,02 €	G	10 973,88 €
	Section d'investissement	B	4 472,83 €	H	4 389,30 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	- €	I	36 322,53 €
	Report en section d'investissement (001)	D	4 389,30 €	J	- €
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+D	11 896,15 €	=G+H+I+J	51 685,71 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1 (1)	Section de fonctionnement	E	- €	K	- €
	Section d'investissement	F	- €	L	- €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N	=E+F	- €	=K+L	- €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	3 034,02 €	=G+I+K	47 296,41 €
	Section d'investissement	=B+D+F	8 862,13 €	=H+J+L	4 389,30 €
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	11 896,15 €	= G+H+I+J+K+L	51 685,71 €

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Le budget primitif de l'année 2018 proposé au vote du conseil municipal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	471 636.81 €	222 748.00 €
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		248 888.81 €
		=	=
Total de la section de fonctionnement		471 636.81 €	471 636.81 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	151 900.29 €	264 487.94 €
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00 €	0.00 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	112 587.65 €	0.00 €
		=	=
Total de la section d'investissement		264 487.94 €	264 487.94 €
		=	=
TOTAL DU BUDGET		736 124.75 €	736 124.75 €

Après délibération, le conseil municipal par 10 voix pour :

- ❖ vote le budget principal pour l'exercice 2018 tel que proposé.

Le budget primitif de l'année 2018 proposé au vote du conseil municipal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	76 959.02 €	76 959.02 €
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
		=	=
Total de la section de fonctionnement		76 959.02 €	76 959.02 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	75 459.02 €	105 418.04 €
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00 €	0.00 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	29 959.02 €	0.00 €
		=	=
Total de la section d'investissement		105 418.04 €	105 418.04 €
		=	=
TOTAL DU BUDGET		182 377.06 €	182 377.06 €

Après délibération, le conseil municipal par 10 voix pour :

- ❖ vote le budget principal pour l'exercice 2018 tel que proposé.

Le budget primitif de l'année 2018 proposé au vote du conseil municipal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	50 306.08 €	10 516. 52 €
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		39 789.56 €
		=	=
Total de la section de fonctionnement		50 306.08 €	50 306.08 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 537.68 €	9 010.51 €
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 € 4 472.83 €	0.00 € 0.00 €
		=	=
Total de la section d'investissement		9 010.51 €	9 010.51 €
		=	=
TOTAL DU BUDGET		59 316.59 €	59 316.59 €

Après délibération, le conseil municipal par 10 voix pour :

- ❖ vote le budget principal pour l'exercice 2018 tel que proposé.

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement (exercice 2017)	76 993.85 €
- un excédent (2016) reporté (exercice 2017)	284 482. 61 €
→ Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	361 476.46 €
- un déficit d'investissement de	- 93 304.77 €
- un déficit d'investissement reporté de	- 19 282.88 €
→ Soit un déficit d'investissement de :	- 112 587.65 €

♦ Restes à réaliser en dépenses de 0,00 €

Soit - 112 587.65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour :

→ décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2017 : excédent 361 476.46 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) 112 587.65 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) : excédent 248 888.81 €

**DELIBERATION
2018 – 026**

**BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX / Affectation du résultat de fonctionnement
de l'exercice 2017**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement (exercice 2017) 7 939.86 €
- un excédent (2016) reporté (exercice 2017) 36 322.53 €

→ Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 44 262.39 €

- un déficit d'investissement de - 83 53 €
- un déficit d'investissement reporté de - 4 389.30 €

→ Soit un déficit d'investissement de : - 4 472.83 €

♦ Restes à réaliser en dépenses de 0,00 €

Soit - 4 472.83 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour :

→ décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2017 : excédent 44 262.39 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) -4 472.83 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) : excédent 39 789.56 €

**DELIBERATION
2018 – 027**

BUDGET COMMUNE / ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire présente les propositions faites par la commission :

ARTICLES	BENEFICIAIRES	VOTE
6574	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	420.00€
6574	ASSAD	50.00€
6574	ASSOCIATION DES MAIRES	16.00€
6574	ASSOCIATION FAMILIALE VILLERBON	50.00€
6574	ADMR	50.00€
6574	ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	16.00€
6574	CARABINIERS MAVOIS	50.00€
6574	CONCILIATEUR DE JUSTICE	50.00€
6574	FAMILLE RURALE VILLEXANTON	150.00€
6574	HARMONIE DE LA CHAPELLE	100.00€
6574	SENIORS DE MULSANS	100.00€
6574	CFA DE LOIR-ET-CHER	240.00€
6574	ECHO SPORTIF TENNIS DE TABLE	100.00€

6574	COMITE DES FETES	50.00€
6574	HANDI'CHIENS	50.00€
TOTAL de l'article 6574		1 492.00€

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions, poste par poste, telles qu'elles sont proposées dans le tableau ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au versement des dites subventions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote les subventions de l'année 2018.

DELIBERATION 2018 – 028	BUDGET COMMUNE / Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loir-et-Cher (CAUE) pour l'année 2018
------------------------------------	--

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loir-et-Cher (CAUE) pour l'année 2018 afin de bénéficier de conseils en architecture, sur l'urbanisme et sur l'environnement.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé pour 2018 à 0.15€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ❖ approuve l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loir-et-Cher (CAUE) pour l'année 2018,
- ❖ accepte de payer la cotisation annuelle fixée à 0.15€ par habitant soit 78.30€,
- ❖ dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2018.

DELIBERATION 2018 – 029	BUDGET COMMUNE / Devis VERNAT création d'un cheminement piéton
------------------------------------	---

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de confectionner un cheminement piéton suite au busage du fossé de la route de Blois.

Un devis est demandé auprès de la société VERNAT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le devis de l'entreprise VERNAT pour un montant de 1 391.40€HT soit 1 669.68€TTC.
- autorise le Maire à signer le devis et mandater la facture.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Familles rurales :**
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Familles rurales de Villexanton organise une soirée parentalité le vendredi 13 avril 2018 à 20h00.
- ❖ **Fête de la Sainte Anne :**
Le comité de préparation se réunira le mercredi 18 avril 2018 à 18h00.
- ❖ **Borne incendie route de Blois :**
La borne incendie défectueuse sur la Route de Blois sera remplacée par l'entreprise VERNAT.

Fin de la séance : 20h50